

## LES OPÉRATIONS CONCERNÉES

Création/rénovation d'un établissement d'enseignement artistique (école de musique, danse, théâtre, arts du cirque, arts visuels) ; développement de l'offre et de la structuration des enseignements et pratiques artistiques sur le territoire ; accompagnement des projets et parcours d'éducation artistique et culturelle.

## LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Vous souhaitez favoriser le développement et le rayonnement de votre établissement d'enseignement artistique ? élargir et diversifier l'offre proposée ? participer à la sensibilisation des habitants et notamment les plus jeunes aux arts et à la culture ? mieux identifier et renforcer les liens avec les artistes professionnels locaux mais aussi les acteurs éducatifs, sociaux, jeunesse, etc. dans la co-construction de projets d'éducation artistique et culturelle ?

## Description des prestations proposées

Conseil et appui méthodologique pour accompagner l'élaboration des projets. Aide à la formalisation des outils structurants (projets d'établissement notamment, documents collecte, de suivi et bilan). Co-construction d'un plan annuel de formation à l'attention des enseignants artistiques.

## Les niveaux de prestations disponibles

Selon l'état d'avancement du projet, le niveau de prestation proposé par le Département pourrait être le suivant :

### Niveau 1 - Lancement de la réflexion

- Un premier entretien téléphonique suivi, si nécessaire, d'un rendez-vous sur site.
- Information sur des éléments de cadrage (textes réglementaires à respecter, initiatives existantes, etc.) et la méthodologie à mettre en œuvre.
- Participation aux éventuelles réunions de travail de définition du projet.
- Analyse sur l'opportunité du projet (moyens à mobiliser, maturité du territoire, bases existantes de coopération, offre artistique à développer et publics à cibler...).

### Niveau 2 - Définition et formalisation du projet

- Participation à la réalisation d'un diagnostic (forces et faiblesses, besoins sur le territoire) avec formalisation de recommandations.
- Identification et mobilisation des acteurs pouvant être concernés.
- Mise en relation avec des porteurs de projets similaires.
- Accompagnement à la structuration de la démarche et des outils nécessaires.

### Niveau 3 - Phase pré-opérationnelle

- Accompagnement dans la mise en œuvre : mise à disposition de ressources, de contacts, propositions de formations continues, participation à l'animation du travail en réseau.
- Accompagnement au suivi du projet, participation aux réunions organisées (comités de pilotage, comités de suivi, etc.).

# DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ARTISTIQUES ET DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



**LA MANCHE**  
EN APPUI AUX TERRITOIRES

## CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Respect des critères du Schéma départemental de l'enseignement, des pratiques et de l'éducation artistique et culturelle (SDEPEA) 2020-2025 et des 3 piliers de l'Education Artistique Culturelle (fréquenter, pratiquer, s'approprier)

- Offre d'ingénierie destinée aux communes et leurs groupements.
- Niveau 1 à 3 : accompagnement gratuit.

## LES GUIDES DE RÉFÉRENCES

- [Le schéma départemental de l'enseignement, des pratiques et de l'éducation artistique et culturelle \(SDEPEA\) 2020-2025](#)

- Le livret ressources culturelles départementales actualisé chaque année\*

- La charte pour l'éducation artistique et culturelle\*  
\* sur demande auprès du service

## CONTACT

Direction de la culture

Pôle accompagnement des acteurs culturels et des pratiques artistiques

02 33 05 96 47 ou [formulaire de contact](#)